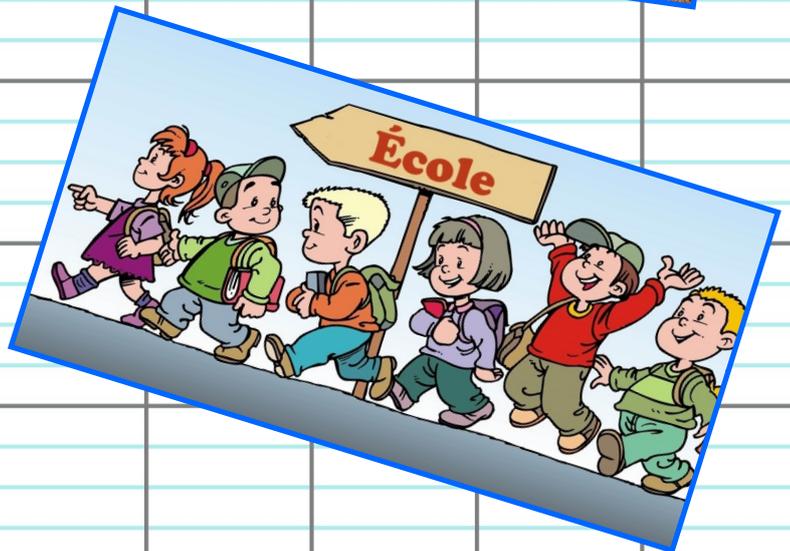
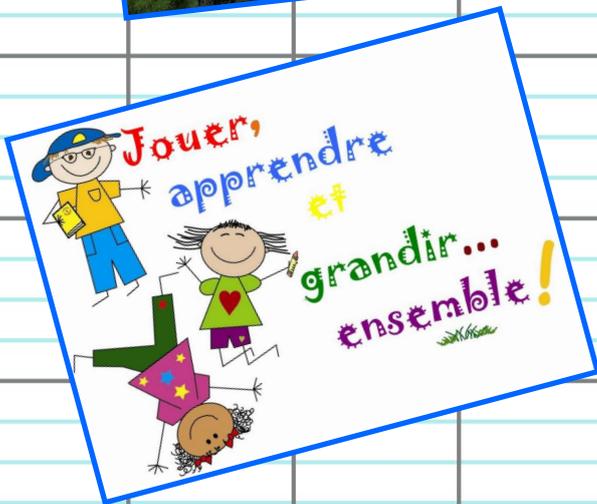


C'est la rentrée!

2025-2026





Le mot du Maire

Chers parents d'élèves, Chers enfants,

La reprise de l'école redonne « la vie » à notre commune. Sans notre école, nous ne sommes rien. L'école reste le poumon principal de notre commune et sans ses enfants nous serions une commune-dortoir. C'est une des raisons principales pour laquelle, je me bats chaque jour afin d'apporter à nos enseignants et à nos agents du péris-scolaire une bonne qualité de vie au quotidien.

L'école c'est aussi des moyens non négligeables - c'est le premier budget de la nation -, on voit bien qu'au fil des ans les résultats des élèves se dégradent et que la profession d'enseignant peine à recruter. Si les professeurs gardent pour la plupart une passion intacte pour leur métier, ils sont aussi en plein doute : comment gérer des élèves plus compliqués et moins dociles qu'autrefois, les préparer au mieux à faire face aux défis de l'avenir, comment parler laïcité, égalité des sexes, citoyenneté... Les défis sont nombreux et variés.

Pour redonner à l'Éducation nationale son rôle d'inclusion et d'ascenseur social, les moyens seuls ne suffiront pas. Il faut fixer un cap clair, adapter les méthodes pédagogiques au XXI^e siècle, mais aussi apporter aux enseignants la formation, le soutien et la considération dont ils ont besoin, aussi bien salariale que sociétale. En attendant, les enseignants feront à nouveau au mieux avec les moyens du bord en espérant que, le budget soit « sanctuarisé », tout en convenant que celui proposé ne « répond pas à tous les besoins ».

Mot de Victor Hugo: "Ouvrir une école, c'est fermer une prison ". Rêvons d'un jour où nous pourrions dire : ouvrir une école, c'est fermer un foyer ou un centre de redressement. L'instruction est vitale pour nos enfants.

Enfin, la rentrée scolaire est une période charnière où beaucoup d'associations sont sur le pont, pour venir donner un coup de pouce aux familles de nos écoles. Elles le font en toute discrétion, mais sont bien obligées parfois de clamer que leur mission est de plus en plus difficile, malgré la générosité et le dévouement des bénévoles. Des « amortisseurs sociaux », comme on dit, indispensables pour que chaque enfant puisse réellement entamer une scolarité dans de bonnes conditions. Histoire de prendre le chemin de l'école le cartable bien rempli d'idées et donc, le cœur léger. Je vous invite à prendre contact avec l'APE qui est notre source et référence en matière de soutien auprès de notre RPI Plesder/Les Champs Géaux. Je souhaite conclure avec un message positif de la Région au sujet des transports scolaires. En effet, cela fait plusieurs années que je me bats pour que nous n'ayons pas à payer le transport de vos enfants. En mai 2025, il nous a été demandé 135 €/an/enfant. Vous trouverez ci-dessous le mail de la région « antenne d'Ille-et-Vilaine » suite à mon dernier courrier :

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 23/05 concernant le transport scolaire du RPI Plesder-Les Champs-Géaux.

Comme vous l'écrivez, ce transport est organisé par l'antenne des transports de St Briec.

Renseignements pris, je suis en mesure de vous annoncer qu'il n'existera finalement pas de convention tripartite Région/Les Champs-Géaux/Plesder, mais une simple convention Région/Les Champs-Géaux pour la prise en charges des élèves résidant dans les 2 communes du RPI.

A l'instar des autres communes d'Ille-et-Vilaine en RPI, il ne sera pas demandé de participation aux familles résidant à Plesder.

Comme par le passé, vous pouvez donc continuer à transmettre les dossiers d'inscription des élèves concernés à la mairie de Les Champs-Géaux qui centralisera tous les dossiers pour les communiquer à l'antenne de St Briec.

Ce mode de fonctionnement perdurera tant que les conventions n'auront pas été révisées de manière homogène sur l'ensemble du territoire régional.

SOMMAIRE

- 1 - Le RPI
- 2 - L'Equipe Pédagogique
- 3 - Le Personnel Communal
- 4 - Le service périscolaire
- 5 - Inscription périscolaire
- 6 - Règlement Garderie et Cantine
- 7 - La cantine scolaire
- 8 - L'aide aux devoirs
- 9 - L'APE

Bonne rentrée à tous

Evelyne SIMON-GLORY
Maire de PLESDER



LE RPI

LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) de PLESDER/LES CHAMPS GERAUX

Qu'est ce que c'est un R.P.I ?

En 1997, sous l'impulsion des Mairies de Plesder et des Champs Géraux, un Regroupement Pédagogique Intercommunal a été créé.

Un RPI consiste à associer plusieurs écoles à faibles effectifs scolaires afin de constituer une école regroupant l'ensemble des niveaux sur deux ou plusieurs sites.

Notre RPI est ainsi réparti sur deux écoles (Plesder et les Champs-Géraux) disposant chacune de 3 classes. Les niveaux sont assurés par l'une ou l'autre des écoles, selon les effectifs annuels et une navette scolaire transporte les enfants dans l'école où ils sont scolarisés.

ECOLE DE PLESDER

Horaires	Journée type à Plesder Lundi - mardi - jeudi - vendredi
7h30 à 8h30	Garderie
8h30 à 8h40	Accueil par les enseignants
8h40 à 12h	Temps d'enseignement
12h à 13h20	Pause méridienne
13h20 à 13h30	Accueil par les enseignants
13h30 à 16h10	Temps d'enseignement
16h10 à <u>19h</u>	Garderie - 16h10 à 16h30 : récréation - 16h30 à 16h45 : goûter - 16h45 à 17h45 : aide aux devoirs uniquement les lundis et jeudis

Navette scolaire :

Le transport entre les deux écoles est assuré par un car scolaire. Les enfants sont accompagnés et encadrés par le personnel municipal des deux écoles.

Cette navette scolaire est gratuite en Ille et Vilaine pour toutes les écoles en RPI. Aucune convention ne nous a été adressée par le Conseil Régional dénonçant cette gratuité.

NB : Il est tout à fait possible pour les enfants **âgés de moins de 3 ans** de prendre cette navette.



La Navette part à **8h20**.
Il est demandé aux parents d'amener les enfants pour **8h15 au plus tard** afin que le car ne prenne aucun retard!

Accueil des enfants à l'école :

L'accueil se fait par les enseignantes à partir de **8h30** le matin et **13h20** l'après-midi

Pour des raisons de sécurité et de responsabilités, aucun enfant ne doit entrer dans l'enceinte de l'école avant que les enseignantes ne soient présentes dans la cour.



Les parents qui habitent Plesder et qui ont un enfant scolarisé à Plesder et un autre aux Champs-Géraux, peuvent amener leurs enfants en même temps pour **8h15** :

- ⇒ les enfants allant aux Champs-Géraux prennent la navette
- ⇒ Les enfants restant à Plesder sont accueillis **gratuitement** en garderie

Horaires de la navette :

- **8h20** : départ de Plesder pour aller aux Champs-Géraux
- **8h30** : arrivée aux Champs-Géraux pour le début de la classe
- **16h** : départ des Champs-Géraux pour revenir à Plesder
- **16h10** : arrivée des enfants à Plesder

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Effectifs 2025-2026

PLESDER	CHAMPS-GERAUX
Mme MOSES-directrice TPS-PS(5+13) 18 Élèves	Mme LELIEVRE MS-GS(14+7) 21 élèves
M TROLY GS-CP(7+14) 21 élèves	Mme CONNAN CE2-CM1 (8+9) 17 élèves
Mme GUEGAN CP-CE1 (5+15) 20 élèves	Mme ZIEGLER - directrice CM1-CM2 (7+13) 20 élèves
59 élèves	20 élèves
117 élèves	



Jessica MOSES
Maternelle TPS-PS
Directrice de l'école
La Petite Courcière



Romain TROLY
GS-CP



Juliette GUEGAN
CP-CE1



Suivez toute l'actualité de l'école !

Informations et renseignements utiles
Agenda avec les événements importants

Suivi de la vie des classes et des projets en cours sur
<https://ecole-lapetitecourciere-plesder.ac-rennes.fr/>

Important

Les livres scolaires confiés aux enfants devront être rendus en parfait état.
Dans le cas contraire, ils seront facturés aux familles.

Vacances scolaires

Vacances de la Toussaint
Du 18 octobre au 2 novembre 2025

Vacances de Noël
Du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026

Vacances d'hiver
Du 14 février au 1er mars 2026

Vacances de Printemps
Du 11 au 26 avril 2026

Pont de l'Ascension
Du 15 mai au 17 mai 2026

Fin des cours
Vendredi 3 juillet 2026

LE PERSONNEL COMMUNAL

Virginie JAN
Agent scolaire
et périscolaire



Marie-Anne SEIGNOUX
Agent de Restauration



Elodie PICHON
Agent scolaire
et périscolaire
Remplaçante de Jennifer



Les Numéros Utiles

Mairie :	02.99.69.44.76
Ecole :	02.99.69.45.01
Garderie :	06.25.66.68.16
Education Nationale :	02.23.21.77.77
Services Sociaux :	02.90.02.77.00

Rôles et missions de l'ATSEM ou de l'Agent Technique Scolaire

Ce qui ne relève pas des missions de l'ATSEM ou de l'Agent Technique Scolaire

Il est rappelé que le directeur d'école définit les tâches des ATSEM ou des Agents Techniques Scolaires pendant le temps scolaire, en complémentarité et en soutien à l'activité de l'enseignant de la classe. L'autorité dans la classe est exercée par l'enseignant.

Les ATSEMs ou les Agents Techniques Scolaires ne sont donc pas amenés à remplacer les enseignants. Pendant toute la journée de classe, la responsabilité des élèves, ainsi que la conduite des activités scolaires relèvent de l'enseignant.

La Mairie engage et protège les agents qui sont sous sa responsabilité. Les missions qui sont données à nos agents Techniques scolaires (pas d'ATSEM à Plesder) sont : **accueil garderie, accompagnement et surveillance des élèves dans la cour lors des récréations, participation aux activités d'éveil proposées par l'enseignant et nettoyage des locaux servant aux enfants.**

Virginie, Elodie et Marie-Anne sont chargées de la restauration scolaire. Elles doivent distribuer, surveiller les repas mais elles ont également, la responsabilité de veiller à ce que chaque enfant mange bien et correctement.

Le goûter et l'aide aux devoirs font, également, partis de leurs missions.

Les deux agents techniques scolaires, Virginie et Elodie, organisent les activités du péri-scolaire pendant la garderie et assurent la surveillance de la cour.

Je vous demande de bien vouloir leur réserver un bon accueil. Le bonheur et l'épanouissement de vos enfants passent aussi par elles.

Pour toute interrogation sur la partie périscolaire, je vous invite à prendre contact auprès de la mairie (02 99 69 44 76)

LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Lundi - mardi - jeudi - vendredi

Garderie :

Accueil à partir de 7h30 le matin

Accueil jusqu'à 19h00 le soir

Nous vous demandons de bien vouloir respecter scrupuleusement ces horaires.

En cas de retards abusifs et répétés, toute 1/2 heure entamée vous sera facturée 10€.

La garderie est encadrée par Virginie, Elodie (agents périscolaire communaux)

Cantine:

Restauration scolaire sur place de 12h à 13h20.

Encadrement et service assurés par les 3 agents municipaux.



ACCUEIL DE LOISIRS :

Aucun accueil en centre aéré n'est prévu sur la commune de Plesder.

Pour répondre aux besoins des parents, la commune a mis en place un partenariat avec les communes de **Pleugueneuc** et de **Mesnil-Roc'h** (Saint Pierre de Plesguen), pour un accueil de loisirs les **mercredis** et les **vacances scolaires**.

Ainsi, les parents pourront bénéficier des mêmes tarifs que les habitants de Pleugueneuc et de Mesnil-Roc'h, établis sur la base du quotient familial, et la commune de Plesder prend en charge la différence entre le prix payé par les parents et le coût réel du service.

Pleugueneuc :

Inscriptions dans la limite des places disponibles, sachant que la priorité est donnée aux enfants de Pleugueneuc.

Accueil de 7h15 à 19h.

Contact :

Tel: 06.22.98.77.66

Mail : accueildelosirs.pleugueneuc@ufcv.fr

<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-pleugueneuc/>

Mesnil-Roc'h (Saint-Pierre) :

Accueil de 7h30 à 19h.

Contact :

Tél : 02.99.73.91.89

07.57.49.18.55

Mail : accueideloisirs.mesnilroch@ufcv.fr

<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-plesguen/>



INSCRIPTION CANTINE GARDERIE



CONTACT :

06.25.66.68.16



Pour toute inscription, merci de compléter :

- Fiche de renseignements commune avec l'école ; les données renseignées sont reprises pour la garderie et la facturation
- Autorisation parentale de droits à l'image
- PAI (Plan d'Accueil Individualisé) en cas d'allergies ou autres pathologies médicales qui peuvent être portées à notre connaissance pour le bien-être de votre enfant
- Tableau mensuel des jours et horaires de présence de vos enfants à remettre à Virginie ou Elodie chaque mois

En cas d'absence de votre enfant

ou de retard pour venir le rechercher

Prévenir impérativement Virginie, ou Elodie au 06 25 66 68 16

FACTURATION :

Toute 1/2 heure de garderie entamée ou tout repas commencé sera facturé.

La facturation est établie tous les mois sur la base des présences de l'enfant le mois précédent. Une facture est adressée à votre domicile chaque mois et précise les modalités de paiement.

Le règlement s'effectue auprès de la Trésorerie principale :

- Par **prélèvement automatique** : formulaire disponible en Mairie et sur le site internet de la commune de Plesder.
- Par **virement bancaire**
- Par **paiement en ligne** sur le site internet www.tipi.budget.gouv.fr
- Par chèque ; les autres moyens de paiement étant à privilégier

TARIFS
À compter du
1er septembre 2025

Garderie :

- 1,20€ la 1/2 heure avec goûter
- 0,60€ la 1/2 heure
- 1,60€ la 1/2 heure avec goûter pour les enfants non inscrits
- 10€ par 1/2 heure en cas de retard abusif après 19h

Cantine :

- 3.20€ le repas
(5,13€ prix facturé par Convivio à la commune)

Tout changement d'adresse,
de coordonnées téléphoniques ou de
situation de famille doit être signalé
en Mairie au plus vite : 02 99 69 44 76



Pour toute inscription,
l'enfant s'engage à
respecter le règlement
figurant en page suivante

RÈGLEMENT

L'inscription à la garderie et/ou à la cantine vaut acceptation et respect du présent règlement

A LA GARDERIE

JE DOIS

- Me rendre directement à la garderie quand je sors de la navette pour ma sécurité
- Me rendre à la garderie sans courir, dans l'ordre et dans le calme, sans bousculer mes camarades
- Attendre devant la garderie que quelqu'un de ma famille ou l'adulte désigné par ma famille vienne me chercher
- La personne qui vient me chercher doit signaler mon départ au personnel communal



- Pendant la distribution du goûter, je dois rester assis à table et être calme
- Attendre et demander l'autorisation pour aller jouer dans la cour
- Ranger le matériel que j'ai sorti avant de partir
- Ecouter les consignes et respecter le personnel communal

JE NE DOIS PAS

- Chahuter avec mes camarades
- Insulter mes camarades
 - Sortir de la cour tout seul sans mes parents
 - Avoir un comportement dangereux envers mes camarades



RAPPEL

Dans le cadre du plan attentats anti-intrusion et plan Vigipirate renforcé, Le portail d'entrée de l'école sera fermé :

- Le matin à 8h45
- Le midi à 13h35
- Le soir à 16h15



A LA CANTINE

JE DOIS

- Me rendre à la cantine sans courir, dans l'ordre et dans le calme
- Aller aux toilettes, et me laver les mains avant de passer à table
- Bien me tenir à table et être poli,
 - Me taire quand on réclame le silence,
 - Participer au rangement lorsqu'on me le demande,
- Sortir de table, après autorisation, en silence et sans courir,
- Goûter un peu de tous les aliments.

JE NE DOIS PAS

- Jouer avec la nourriture ni avec les couverts (pour ne pas me blesser ni blesser mon voisin),
- Crier et chahuter
 - Me lever sans raison.

EXCLUSION

En cas de non respect de ces règles, J'encours deux avertissements du Maire, écrits et notifiés à mes parents. Si je récidive, je risque :

- une exclusion de **4 jours**
- ensuite l'exclusion sera définitive

Mes parents seront immédiatement prévenus et convoqués par Mme le Maire.

LA CANTINE SCOLAIRE



Par délibération du **10 Juillet 2020**, le contrat avec la société **CONVIVIO** a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

CONVIVIO se charge de la commande des produits et fabrication des repas dans notre cantine scolaire en mettant à disposition un **cuisinier chef gérant** sur place.

Des **diététiciennes** l'accompagnent pour élaborer avec lui des **menus équilibrés et gourmands**.



Rendez-vous sur le site,
créez un compte et
saisissez le code
établissement **A0001**
dans votre profil

CLIC&MIAM!

Consultez vos menus en ligne grâce à Clic&Miam !

Clic&Miam, service en ligne développé par Convivio, vous permet de consulter vos menus en temps réel. Pratique, simple et intuitif, vos menus sont disponibles à tout moment sur le site clicetmiam.fr. Le portail vous donne également la possibilité de télécharger (pdf) vos menus.

*La fourniture de produits par des producteurs locaux est privilégiée.
Les menus seront composés à **50% de denrées alimentaires de qualité durable***

- ⇒ *label rouge*
- ⇒ *appellation d'origine*
- ⇒ *indication géographique,*
- ⇒ *produits à haute valeur environnementale*
- ⇒ *mentions « produits de la ferme »*

Dont 20% seront issues de l'agriculture biologique.



Eric CARUHEL

Cuisinier chez
Convivio



L'ÉTUDE SURVEILLÉE



Pendant la garderie, un service **facultatif et gratuit** d'étude surveillée est mis en place par la commune.

L'étude surveillée se déroule dans la salle de restauration, et est encadrée par un agent du périscolaire. Il s'agit d'un temps calme et surveillé offert aux enfants pour travailler en autonomie et faire leurs devoirs. **Certains parents ont proposé leur service afin d'assurer eux-mêmes cette aide aux devoirs. Ils seront les bienvenus (prendre contact avec le secrétariat de Mairie.**

Il ne s'agit pas d'une étude dirigée, ni de cours individuels ou d'actions de soutien scolaire. Les enfants peuvent solliciter l'encadrant pour des conseils. Toutefois, eu égard à la nature des devoirs et au nombre d'enfants, la personne qui en assume la charge n'est pas tenue à des obligations de résultat.



IMPORTANT

Par conséquent, il est demandé aux parents de bien vouloir s'assurer de la bonne exécution du travail de leur enfant.

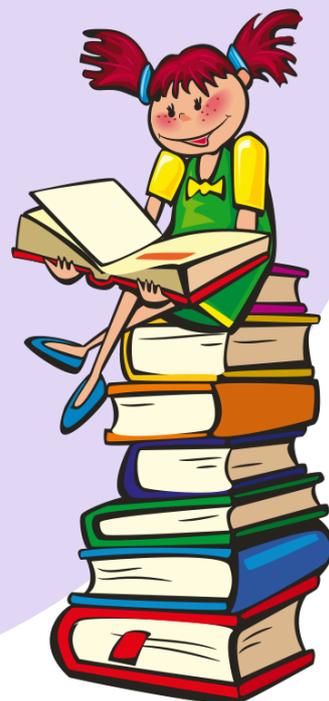
Vous devez inscrire votre (vos) enfant(s) en utilisant la fiche d'inscription remise par un des agents du périscolaire. Il vous est demandé d'être précis dans les besoins liés au périscolaire : garderie (**G**) ou garderie + aide aux devoirs (**GAD**).

Ces informations sont importantes pour notre orga-

HORAIRES

Les lundis et jeudis
De 16h45 à 17h45

Sur inscription auprès
du service périscolaire
uniquement



Chers parents,

1. L'école dans laquelle est scolarisée votre ou vos enfants propose-t-elle des sorties scolaires au cours de l'année ?
2. Si oui quel va être le coût de celle-ci ?

Une chose importante à savoir est que les sorties scolaires ne sont pas obligatoires dans le programme de l'éducation nationale, mais les enseignantes profitent des vacances d'été pour travailler, affiner leur programme mais aussi pour chercher des sorties scolaires adaptées à celui-ci.

Donc oui les écoles du RPI Plesder & Les Champs-Géraux proposent aux enfants scolarisés des sorties scolaires tout au long de l'année.

Maintenant quel en est le coût, sur le cycle 2024/2025 pour notre groupement scolaire, celui-ci est supérieur à 8 300 €, il existe plusieurs moyens pour financer cette somme, le plus simple serait de demander aux familles de la régler, toujours sur l'exercice dernier ceci aurait représenté au minima 70€ par enfant.

Ce n'est pas la solution qui a été retenue par nos mairies ni par nos écoles, en effet hormis pour la voile ou une contribution est demandée à chaque famille **toutes les autres sorties sont gratuites.**

Dans ce cas qui paie :

1. Les mairies
2. Les communautés de communes
3. L'Association des Parents d'Elèves (APE) (en 2024/2025 : ENVIRON 7000€)

Nous voilà donc dans le vif du sujet pour que l'association des parents d'élèves puisse contribuer au financement des sorties, chaque année elle organise plusieurs actions, ces actions ont pour but de dégager des bénéfices mais aussi de créer du lien dans nos communes de campagne.

Pour faire en sorte que ces actions soient réussies, qu'elles se déroulent en sécurité, qu'elles portent des moments de convivialité et des souvenirs pour certains gravés dans nos cœurs et nos esprits, il faut des bénévoles, sans bénévoles rien n'est possible.

Le but n'est pas de vous demander de participer tout le week-end à des actions, ni même une fois par mois, si vous souhaitez nous aider ne serait-ce qu'une fois votre aide sera déjà très appréciée. Nous vous invitons à nous rejoindre lors de **l'assemblée générale de l'association le mardi 9 septembre à 20h30** dans la maison communale de Les Champs-Géraux (dans le parc municipal).

Nous avons un fonctionnement très simple pour solliciter l'aide des bénévoles, un groupe WhatsApp. Les parents qui souhaitent participer peuvent demander soit par mail soit par téléphone à rejoindre celui-ci. Lorsqu'un membre du bureau responsable d'une action a besoin d'aide, il poste un sondage dans le groupe WhatsApp, libre à vous de répondre si vous souhaitez venir ou pas, et ça s'arrête là.

Si vous avez mentionné que vous souhaitiez aider vous serez donc recontactés par les personnes s'occupant de l'organisation de l'action et vous pourrez échanger avec elles sur la façon dont vous pouvez aider. En 2023/2024 le groupe WhatsApp des bénévoles était composé de 33 parents et il n'y a pas de limite, plus nous serons inscrits dans ce groupe plus il sera facile d'organiser des événements.

Contact téléphonique ou par SMS : 06 80 10 43 42

Contact par mail : ape.plesder.champsgeraux@gmail.com

Sylvain QUERO
Président de l'Association
des Parents d'élèves de
Plesder et de Les Champs-Géraux

LE TRI DES PAPIERS



Une collecte de papiers, initiée par le SMICTOM, en partenariat avec la Mairie et l'APE est mise en place sur la commune au profit de l'école

Cette action vise à sensibiliser les enfants de l'école au tri et au recyclage des papiers. Cette collecte donne lieu à un versement du SMICTOM à hauteur de 40€ par tonne de papiers collectée et 70€ par tonne de journaux collectée. Les bénéficiaires sont versés à l'APE et visent à financer les projets pédagogiques de l'école de Plesder tels que sorties scolaires, visites, achat de matériels pédagogiques...

Une collecte permanente de papiers et de journaux

Nous vous invitons à déposer tous vos papiers et journaux dans les containers prévus à cet effet et installés près du terrain des sports.

LES PAPIERS : à déposer dans la colonne



Papiers
Enveloppes



Courriers
Lettres



Annuaire
Catalogues
Magazines



Livres
Cahiers
Bloc-notes



Publicités
Prospectus

Grâce à vous,
un total de 2.647.75€ a été reversé à l'école
depuis l'installation des containers.

On
compte
sur vous !

